Répertoire spécifique

Sécurité de l'évacuation des téléportés (hors téléphérique) dans les remontées mécaniques et domaines skiables

RS7835 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31701, 31842, 42870
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/10/2026
Date d'échéance	30/10/2031

Certificateur(s)

CPNEFP DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les exploitants de remontées mécaniques ont l'obligation de former des salariés à l'évacuation des passagers d'un téléporté en cas de circonstances exceptionnels (panne...). La personne en charge de l'évacuation doit se déplacer en toute sécurité sur pylônes et câbles, se déplacer en toute sécurité de véhicule en véhicule pour évacuer les passagers.
L'enjeu de cette certification reconnue par la
profession et adapté aux particularités des pratiques et exigences des
métiers des remontées mécaniques est de s'assurer que la personne formée possède les compétences requises pour les tâches qui lui seront confiées, afin que leur sécurité et celles des personnes évacuées soient parfaitement assurées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Vérifier son matériel (équipements de protection individuelle et
matériel d'évacuation) pour préparer une évacuation en toute sécurité pour soi et pour les usagers, dans le respect des procédures et recommandations en vigueur (R436, RM Strmtg...)
S'équiper correctement avec le matériel nécessaire pour engager une opération d'évacuation des usagers dans le respect des procédures en vigueur
Se déplacer en toute sécurité sur le câble avec son matériel d'évacuation, quelle que soit la méthode retenue, pour se rendre jusqu'au véhicule à évacuer (après être monté au pylône dans le respect des règles de la sécurité du travail en hauteur)
Procéder à l'évacuation des usagers en sécurité, après les avoir informés, rassurés et équipés dans le respect des procédures, régles et recommandations en vigueur

Reprendre son déplacement de véhicule en véhicule, en toute sécurité et dans le respect de la méthode de roulage retenue, pour se déplacer vers un autre véhicule où des usagers sont à évacuer
Engager son retour au sol en toute sécurité dans le respect des recommandations et procédures en vigueur, pour terminer l'opération d'évacuation.
Assurer la réception au sol des usagers dans des conditions optimales de sécurité, en qualité d'assistant/personne habilitée au sol

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Néant

PRÉREQUIS À LA VALIDATION
Néant

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Le jury de certification est composé de deux membres : 50 % de jurys interne (membre de la CPNEFP) et 50 % de jury externe (non membre de la CPNEFP).

Base légale

Date de décision	30/10/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/10/2031
Date de dernière délivrance possible	29/04/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	44	—	—	—
2024	40	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6921

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
https://www.domaines-skiables.fr/formations-dsf/certificats/

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7835/